

Carnaval !



Alors que nombre d'enseignes comparables avaient déjà opté pour l'obligation de porter un masque pour pénétrer dans leurs établissements, la Fnac se refusait à mettre en œuvre cette pratique tellement évidente et pourtant recommandée par le comité scientifique.

Malgré nos demandes répétées sur la question, la société en a longtemps ignoré le bien fondé, envisageant froidement de nous faire prendre un risque qui pouvait être évité.

Le port du masque est pourtant déjà obligatoire dans les transports, c'était quelque peu incompréhensible, sauf à penser que les clients seraient moins tentés de fréquenter nos magasins pour cette seule raison. Les clients tiennent à leur santé aussi, n'en doutons pas, et ils comprennent la nécessité de venir masqués. Les inconscients y seront contraints, tant mieux.

C'est désormais officiel, l'entrée dans toutes les Fnac de province se fera masqué, après beaucoup d'atermoiements, nous avons été entendus partout.

C'est un soulagement pour les directeurs, on suppose, car c'est sur eux qu'aurait pesé la responsabilité de la contamination et des suites et/ou poursuites possibles. Relégués « cadres P 2 », les voilà donc réhabilités et actifs dans la préparation des ouvertures

La décision judiciaire récente qui a contraint Renault a fermer une usine pour n'avoir pas pris toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques a pu faire réfléchir la boîte, tout comme la possibilité de faire jouer le droit de retrait.

Le juge a estimé que la vie humaine avait plus de valeur que les bénéfices, nous partageons pleinement son point de vue.

Nous remisons donc à plus tard la saisie du juge puisque la mesure première que nous préconisons sera mise en œuvre, pour autant nous restons attentifs, le nombre de masques est insuffisant et le fonctionnement est à découvrir.

Malgré la décision tardive, nous serons tous masqués, comme pour Carnaval.